

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 27 mai 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h14 et levée à 20h10.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir du 9), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **François** : M. Emile BOURGEOIS **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Damien HUGUET, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Devecey** : M. Michel JASSEY **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieille** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieille** : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance : M. Jacques ADRIANSEN

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, M.J. BERNABEU à J.P. MICHAUD, H. ALEM à A. BENEDETTO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à J.E. LAFARGE, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à A. POULIN, J. CHETTOUH à S. COUDRY, M. ETEVENARD à F. PRESSE, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, A. GHEZALI à F. BAEHR, V. HALLER à C. DEVESA, P.C. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à C. VARET, M. LEMERCIER à L. FAGAUT, J.E. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à S. COUDRY, M.T. MICHEL à B. CYPRIANI, Y. POUJET à M. ZEHAF, J.H. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, A. TERZO à S.GHARET, S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à C. VARET, D. PAINEAU à J. ADRIANSEN, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à F. BAILLY, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON à M. FELT, V. DRUGE à P. AYACHE, G. GAVIGNET à C. BARTHELET, M. LEOTARD à J.M. BOUSSET, M. JASSEY à G. ORY, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à F. LAIDIE, H. BERMOND à H. ASTRIC-ANSART, C. LINDECKER à V. FIETIER, D. HUOT à V. FIETIER, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, P. CONTOZ à J.P. JANNIN, L. BERNARD, à P. SIMONIN, J.M. CAYUELA à J.P. JANNIN, C. MAIRE à F. GALLIOU, A. OLSZAK à P. CHANEY, N. DUSSAUCY à J.P. MICHAUD, J. KRIEGER à C. MAGNIN-FEYSOT, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à A. VIGNOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, J.M. JOUFFROY à Y. MAURICE, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005652

Rapport n°12 - Convention 2021 avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) du Grand Besançon

Convention 2021 avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) du Grand Besançon

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025	Montant du budget 2021 : 642 000 €
« Promotion touristique Grand Besançon »	Montant de l'opération : 420 000 €

Résumé :

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « promotion du tourisme », GBM conventionne avec l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) pour lui confier des missions relatives à l'accueil et l'information des touristes, la promotion et la coordination des acteurs du tourisme local.

Il est proposé sur 2021 d'accorder une subvention de 420 000 € à l'OTC et de demander à l'OTC de mobiliser prioritairement les crédits accordés en 2020 mais non dépensés du fait de la crise sanitaire pour assurer ces missions. GBM se laisse la possibilité de prévoir un avenant sur des missions complémentaires à confier à l'OTC suite à concertation avec les représentants de l'association.

En parallèle à ces missions et à l'aide apportée à son office de tourisme, les élus de GBM porteurs d'une ambition partagée de développement du tourisme sur notre territoire mobilisent les moyens de la collectivité particulièrement sur cette année 2021 pour, d'une part, faire face à l'urgence en aidant les entreprises du secteur du tourisme dans la crise qu'elles traversent, et d'autre part, mener des actions pour contribuer à la relance de la fréquentation touristique.

I. Contexte

GBM depuis la loi NOTRe dispose de la compétence Promotion touristique. Dans ce contexte, et plus particulièrement depuis le début de la crise sanitaire, GBM agit pour accompagner le secteur du tourisme.

A- Actions de GBM

En parallèle des missions confiées et de l'aide apportée à son office de tourisme (voir II), GBM, avec l'ambition et la volonté de développer le tourisme sur notre territoire, mobilise ses moyens financiers sur cette année 2021 pour faire face à l'urgence en aidant les entreprises du secteur du tourisme dans la crise qu'elles traversent, et contribuer à la relance de l'activité.

- Soutien aux entreprises
 - Fonds d'aide aux loyers prioritairement pour les activités de tourisme et culturelles fermées au mois de mars, pour lesquelles le Fonds de Solidarité National ne couvre qu'une faible partie des charges
 - Participation au Fonds d'Avances remboursables pour la Trésorerie
 - Fonds d'ingénierie EPCI

- Actions de relance

De même, **afin d'insuffler une dynamique et de contribuer à la relance de la fréquentation** parallèlement au calendrier de déconfinement, GBM sur 2021 :

- a adhéré en direct et contribue aux actions de promotion de la marque Montagnes du Jura, des collectifs du CRT Patrimoine, Itinérance et tourisme d'affaires, au plan de promotion Sites et cités remarquables / Atout France et au plan d'action destination vallée de l'Ognon
- va lancer une campagne de promotion touristique 2021 en propre sur le printemps et l'été 2021 pour valoriser notre destination ;
- Impulse une démarche proactive de relations presse en vue de développer la couverture médiatique ;
- développe et renforce la promotion de l'offre de randonnée et d'itinérance sur notre territoire
- maintiendra tout en les adaptant les grands événements (Grandes Heures Nature sur 3 week-ends, Livres dans la Boucle) et apporte son soutien aux autres événements contribuant à animer le territoire.

B- Conventonnement avec l'Office de Tourisme et des Congrès

GBM conventionne avec l'OTC en 2021 pour lui confier des missions relatives à l'accueil et l'information des touristes, la promotion et la coordination des acteurs du tourisme local (relevant des missions obligatoires des offices de tourisme).

A noter que la Ville de Besançon, comme le permet la loi, missionne également l'OTC sur des actions relevant des missions facultatives des offices de tourisme.

GBM et la Ville contribuent ainsi depuis 2017 au financement de l'OTC à raison environ de 2/3 - 1/3. Ces subventions représentent 85 à 90 % des recettes de l'association, les 10 à 15% restant émanant des recettes propres de l'association (adhésions, vente de produits).

L'OTC a connu une activité très ralentie en 2020 du fait de la crise sanitaire : fermeture de l'accueil, annulation des visites guidées, annulation des déplacements sur les salons et workshops, actions de communication prévues non réalisées, etc. générant des dépenses moindres que prévues. Les subventions des deux collectivités pour l'année 2020 ont toutefois été versées en totalité, et malgré des recettes propres en baisse, l'association a réalisé en conséquence des économies substantielles.

L'OTC a ainsi dégagé un résultat significatif de 250 000 € en 2020 contre 42 105 € en moyenne sur les trois années 2017, 2018, 2019, avec des budgets, subventions et activités assez comparables aux prévisions 2020. Soit près de 208 000 € de plus.

II. Convention 2021 avec l'OTC

A/ Missions confiées

GBM missionne l'office de tourisme sur les missions de base suivantes :

➤ **Accueil et information des touristes**

- Tenir à jour une base de données des informations liées à l'offre touristique de la destination Grand Besançon et à son accès pour les visiteurs et touristes (offre en hébergements et restauration, moyens de transports, offre d'activités, équipements, prestataires, événements, horaires...).
- Assurer l'accueil physique, téléphonique, mail : accueil et renseignement des visiteurs et touristes toute au long de l'année et de façon renforcée en été.
- Prendre connaissance de l'offre (événements, équipements, professionnels et nouveautés notamment) proposée sur le territoire afin de pouvoir valoriser cette offre auprès des touristes.

- Etre présent sur les grands événements touristiques organisés localement avec a minima une présence sur le trail des forts et le festival GHN.
 - Définition du SADI (schéma d'accueil et de diffusion de l'information) (action 2020).
- **Observatoire**
- Constituer et tenir à jour mensuellement une base de données en lien avec les partenaires des sites touristiques et les professionnels et animer ce réseau.
- **Outils de communication**
- Optimiser les outils de communication papier de la destination, ex : privilégier une brochure d'appel 3 volets de la destination aux guides thématiques moins pertinents du fait d'information évolutives et plus souvent consultées sur le web.
 - Tenir à jour un site internet valorisant la destination.
 - Conception et édition d'une carte touristique (action 2020).
- **Promotion**
- Concernant les relations presse, GBM a missionné en propre en 2021 une agence pour les relations presse (pilotage direction communication/mission attractivité rayonnement). Il est attendu que l'OTC se mobilise sur les accueils presse qui seront à réaliser sur demande de GBM.
 - Concernant la promotion touristique, GBM, comme en 2020, conduira en propre une campagne en 2021. Il est attendu que l'OTC relaie et alimente si besoin cette campagne sur demande de GBM.
 - Réseaux sociaux : préciser la stratégie et la ligne éditoriale pour promouvoir la destination via les réseaux sociaux.
- **Commercialisation de produits**
- Promouvoir et commercialiser le Besançon Pass Tourisme et l'ensemble de Pass proposés par les partenaires que son Doubs tourisme et Bourgogne Franche-Comté Tourisme.
 - Proposer des forfaits séjours individuels en lien avec le positionnement du schéma touristique.
 - Proposer un plan d'actions pour relancer la commercialisation auprès des groupes en vue de 2022 en animant une démarche partenariale avec les principaux sites concernés par l'accueil de groupes : Citadelle, musées de Nancray...et proposer un plan d'actions.
- **Programme de visites guidées**
- En complément et en cohérence du programme de visites guidées sur la Ville de Besançon, il est attendu l'organisation et la promotion de visites sur les communes de GBM tel que précisé dans la convention.

B/ Soutien apporté

GBM accordera une subvention de 420 000 € pour financer la réalisation des missions confiées à l'OTC en 2021. Il est demandé à l'OTC de mobiliser prioritairement les montants économisés sur l'activité 2020 (208 000 € ramené au 2/3, soit 138 000 €).

Par ailleurs, il est proposé de se laisser la possibilité de prévoir un avenant sur des missions complémentaires à confier à l'OTC sur 2021 (ex : mise en place d'actions dans le cadre du SADI, refonte site web..) suite à concertation avec les représentants de l'association et au regard des projets réalisables en 2021.

Mme Anne VIGNOT(2) et MM. Benoît VUILLEMIN, François BOUSSO(2) et Christian MAGNIN-FEYSOT, élus intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention annexé avec l'association Office du tourisme et des congrès du Grand Besançon (OTC) et le versement d'une subvention de 420 000 € au titre de l'année 2021 ;
- autorise Mme la Présidente ou son/sa représentant/te à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 5

**Convention 2021 entre
la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et
l'Office de Tourisme et des Congrès du grand Besançon**

Entre

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (ci-après désigné par GBM) représentée par XXXXXXXXXXXX agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 27 mai 2021, d'une part,

Et

L'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (ci-après désignée par OTC) dont le siège est situé 52 Grande Rue, 25000 BESANCON représentée par sa/son Président/e XXXXXXXXXXXX, d'autre part,

Préambule

Rappel du rôle respectif de GBM et de l'OTC

Rôle de GBM :

GBM élabore et pilote la politique touristique (stratégie) de la destination, déclinée dans son Schéma de Développement Touristique 2017-2022.

Ce schéma définit les orientations et axes d'actions de la politique touristique dans ces différentes composantes : le positionnement de la destination, les clientèles et marchés cibles, le développement de l'offre et sa qualification, les aménagements et équipements d'accueil, l'accueil et l'information, la promotion, l'animation du réseau des acteurs locaux du tourisme, la commercialisation.

Ce schéma sera actualisé à mi-parcours en 2021 dans le cadre d'une concertation avec les acteurs du tourisme.

Rôle de l'OTC :

Grand Besançon Métropole confie à l'office de tourisme des missions relatives à l'accueil et l'information des touristes, la promotion du tourisme et la coordination des acteurs locaux.

Article 1. Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre GBM et l'OTC pour l'année 2021.

Article 2. Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2021.
Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction.

Article 3. Missions confiées par GBM à l'OTC

➤ Accueil et information des touristes

- Tenir à jour une base de données des informations liées à l'offre touristique de la destination Grand Besançon et à son accès pour les visiteurs et touristes (offre en hébergements et restauration, moyens de transports, offre d'activités, équipements, prestataires, événements, horaires...).
- Assurer l'accueil physique, téléphonique, mail : accueil et renseignement des visiteurs et touristes toute au long de l'année et de façon renforcée en été.
- Prendre connaissance de l'offre (programmation des événements et des équipements culturels, équipements de loisirs, d'accueil, activités, professionnels et les nouveautés notamment) proposé sur le territoire afin de pouvoir valoriser cette offre auprès des touristes
- Etre présent sur les grands événements touristiques organisés localement avec a minima une présence sur le trail des forts et le festival GHN.
- Définition du SADI (mission confiée actions 2020) avec un accompagnement à solliciter auprès de la MASCOT.

Indicateurs de réalisation

Rendu du SADI et programme d'actions proposées (les nouvelles actions pourront faire l'objet d'un avenant).

Obtention du renouvellement du label Qualité Tourisme.

Statistiques de fréquentation (à inclure dans les données de l'observatoire).

Présence sur les grands événements internes aux territoires.

➤ Observatoire

Constituer et tenir à jour mensuellement une base de données en lien avec les partenaires des sites touristiques et les professionnels et animer ce réseau.

Rendu attendus par GBM :

1/ La remise d'un document PPT présentant le bilan de la saison (mars 2022) contenant :

- une analyse synthétique du contexte national, régional et du contexte local,
- un bilan des principaux indicateurs (sites de visites, hébergements...) avec un comparatif sur les années précédentes.

2/ Un récapitulatif des données recueillies et synthétisées est attendu le 10 du mois de juillet, août, septembre et un bilan provisoire (PPT) à fin octobre 2021.

Animation de l'observatoire

Organisation à minima de deux réunions durant l'année avec les partenaires contribuant à alimenter l'observatoire :

- La première en juin pour définir les objectifs, les modalités et outils d'observation,
- La seconde en novembre pour restituer des données collectées et partager des analyses.

Indicateurs de réalisation

Rendu mensuel des données à compter de mai 2021.

Rendu intermédiaire haute saison (à fin septembre) et final (à fin mars 2022) du bilan de la saison (version PPT) comprenant l'ensemble des éléments demandés.

Comptes rendus des 2 réunions avec les sites partenaires de l'observatoire.

➤ Outils de communication

- Optimiser, mettre à jour et diffuser les outils de communication de la destination : privilégier une brochure d'appel 3 volets de la destination aux guides thématiques (hébergements, restauration) moins pertinents du fait d'information évolutives et plus souvent consultées sur le web.

- Tenir à jour le site internet valorisant la destination, et améliorer sa lisibilité (une refonte totale du site pourra faire l'objet d'un avenant).
- Conception et édition d'une carte touristique du Grand Besançon (mission confiée en 2020)

Indicateurs de réalisation

Réalisation de la brochure d'appel en remplacement des plaquettes thématiques pour fin septembre 2021.
Finalisation de la carte touristique pour juin 2021.

➤ **Promotion**

- Concernant les relations presse, GBM a missionné en propre en 2021 une agence pour les relations presse (pilotage MAR et direction communication). Il est attendu que l'OTC se mobilise sur les accueils presse qui seront à réaliser sur demande de GBM.
- Concernant la promotion touristique, GBM, comme en 2020, conduira en propre une campagne en 2021. Il est attendu que l'OTC relaie et alimente si besoin cette campagne sur demande de GBM
- Il est attendu également que l'OTC contribue aux actions des collectifs du CRT (auxquels a adhéré GBM) sur demande de GBM.
- L'OTC est présent sur les réseaux sociaux : Il est attendu de disposer de sa stratégie et de sa ligne éditoriale sur 2021 (objectifs de la présence sur tel ou tel réseau, cibles visées, ton adopté, planning des publications...).

Indicateur de réalisation

Participation aux accueils presse selon sollicitation de GBM.
Contribution aux actions des collectifs CRT selon sollicitation de GBM.
Communication à GBM de la ligne éditoriale en termes de présence sur les réseaux sociaux pour fin juin 2021.

➤ **Commercialisation de produits**

- Promouvoir et commercialiser le Besançon Pass Tourisme et l'ensemble de Pass proposés par les partenaires que sont Doubs tourisme et Bourgogne Franche-Comté Tourisme.
- Proposer des forfaits séjours individuels sur les thématiques suivantes 1/ découverte patrimoniale couplée aux activités de pleine nature, 2/ horlogerie, 3/ séjour axé sur une approche écotouristique avec une approche expérientielle, et se fixer comme objectif d'en commercialiser 5 de chaque au minimum.
- Promouvoir la destination auprès des groupes.
- Contribuer aux actions dans le cadre des collectifs du CRT sur demande de GBM.
- Proposer une stratégie de relance de la commercialisation auprès des groupes en vue de 2022 en animant une démarche partenariale avec les principaux sites concernés par l'accueil de groupes : Citadelle, musées de Nancray...et proposer un plan d'actions

Indicateurs de réalisation

Nombre de forfaits individuels vendus.
Présentation du plan d'actions pour relancer la commercialisation auprès des groupes mis en place pour la fin juillet 2021.

➤ **Programme de visites guidées**

En complément et en cohérence du programme de visites guidées sur la ville de Besançon, il est attendu l'organisation et la promotion de visites sur les communes de GBM (hors Besançon) dans un des secteurs de GBM à tour de rôle :

- 1 visite chaque mercredi et chaque WE si possible à la même heure en direction d'un public familial sur les mois de juin à octobre et pendant les petites vacances d'automne

- 1 visite supplémentaire en semaine et le WE de juillet et août à la même heure dans un secteur de GBM (voir carte en annexe à la convention) à tour de rôle
- 1 visite chaque WE de novembre à fin décembre.

Ces visites devront allier découverte du patrimoine, des richesses naturelles, des produits locaux ou privilégiant l'un des aspects et proposant une approche expérientielle ou humaine (dégustation de produits locaux, rencontre avec un habitant ressource, un artisan...).

Elles ne devront pas faire concurrence à une association assurant des visites guidées sur la même thématique et sur la même période.

Le programme devra indiquer si le site de départ (et d'arrivée) est desservi par les transports en commun et favoriser si possible cette possibilité.

Indicateurs de réalisation

Programmation des visites au regard des attentes formulées par GBM.

Bilan des visites réalisées par rapport à celles programmées.

Statistiques de fréquentation des visites : nombre / visite, origine des clientèles accueillies (département, région, pays) et éléments d'analyse à en retirer.

➤ Relation avec les acteurs locaux

- Proposer une newsletter (à raison de 2 durant la saison) à l'attention des acteurs du tourisme permettant de donner de l'information aux hébergeurs notamment et autres prestataire du tourisme sur les nouveautés, l'actualité, les tendances...
- Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux aux labels Qualité tourisme, Accueil Vélo : organisation de réunions d'information et rencontres sur site avec 20 prestataires ciblés pour chaque label. Objectifs : 4 professionnels engagés dans la démarche par chaque label.

Indicateurs de réalisation

Réalisation et diffusion de 2 newsletters durant la saison.

Compte rendus des actions de sensibilisations et des rencontres avec les 40 professionnels.

Nombre d'établissements engagés dans une candidature.

Article 4. Moyens financiers accordés par GBM

GBM alloue à l'OTC des moyens financiers pour son fonctionnement.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 420 000 €

Cette subvention est versée à raison de 2 versements :

- 60 % à la signature de cette convention
- 40 % sur présentation des documents demandés pour le 31 octobre 2021.

Un avenant pourra être proposé sur des missions complémentaires à conduire sur 2021, suite à concertation avec l'association.

Article 5. Autres formes d'aides par GBM

- Communication :

GBM peut apporter un appui en nature à l'OTC dans la limite en 2021 de 6 000 € en impression.

Les demandes prévisionnelles sur la fin de l'année devront être communiquées à GBM avant fin août 2021, après quoi les crédits seront réaffectés. Toute demande de partenariat dans ces domaines devra être faite auprès du service tourisme mutualisé de GBM.

- Prêt de matériel

GBM pourra éventuellement faire bénéficier à l'association d'une aide exceptionnelle en prêt de matériel, en fonction des disponibilités, pour des actions décidées en commun. Ces demandes et réponses en retour feront l'objet de courriers particuliers. Le service tourisme sera l'intermédiaire pour faire transiter ces demandes.

La valorisation des aides indirectes (prestations, etc.) attribuées par GBM en 2020 sera communiquée à l'association en début d'année suivante afin d'être intégrée dans ses comptes.

Toute autre forme d'aide qui pourrait être sollicitée par l'association auprès de GBM sera accordée sous réserve de l'accord des différentes parties impliquées et d'un avenant à la présente convention.

Article 6. Convention propre à l'occupation de locaux dans l'Hôtel de Ville de Besançon

La mise à disposition par la Ville de Besançon de locaux, de moyens informatiques et d'un service de ménage dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville fait l'objet d'une convention propre entre la Ville et l'OTC.

Article 7. Suivi d'activité

Des points techniques réguliers seront organisés par le service tourisme mutualisé à raison d'un RDV mensuel à minima.

Un comité de pilotage avec les élus en charge du suivi de ce partenariat, et les représentants de l'OTC sera organisé à l'automne 2021 pour le suivi de cette convention.

Article 8. Rapports d'activité et financiers

Afin de permettre à GBM de satisfaire à ses obligations légales de contrôle, l'OTC transmettra à GBM avant le 31 mai 2022 (version papier et numérique):

- Un compte-rendu d'activité de l'année écoulée. Ce compte-rendu permettra notamment de mesurer le bilan qualitatif et quantitatif du programme d'actions de l'année. Il sera accompagné d'un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées avec l'objet de la subvention.
- Les comptes de l'année écoulée certifiés par le Commissaire aux Comptes : bilan (actif et passif), compte de résultat détaillé et annexe. Ces documents feront notamment ressortir le montant des aides apportées par GBM, la Ville de Besançon et les autres partenaires éventuels. Un état de ventilation analytique du compte de résultat sera également joint.
- Le PV de l'assemblée générale qui approuve les comptes, ainsi que la liste nominative des instances dirigeantes (Bureau, Conseil d'Administration).
- Tous les PV des assemblées générales extraordinaires de l'année écoulée.

Par ailleurs, l'OTC s'engage à transmettre pour le 31 octobre 2021 :

- un état d'avancement de la réalisation des missions confiées par GBM
- la situation financière intermédiaire au 30 juin de l'année en cours,
- une estimation de la situation financière et du résultat au 31 décembre (« atterrissage »).
- son plan d'action prévisionnel pour N+1.
- le budget financier prévisionnel pour N+1 global et décliné en lien avec le plan d'action

D'autre part, afin de permettre le suivi et le contrôle régulier de son activité et de sa gestion, la structure s'engage à une gestion transparente et à fournir à la collectivité tous les documents permettant de connaître régulièrement sa situation financière.

Elle s'engage également à transmettre, dans les quinze jours qui suivent leur tenue, les dossiers et PV des Conseils d'Administrations.

Article 9. Responsabilité - Assurances

L'association est responsable du bon fonctionnement de l'OTC, ainsi que des dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient en résulter. Elle contractera les polices d'assurance nécessaires.

Article 10. Résiliation

GBM peut résilier le présent contrat de plein droit et à tout moment :

- en cas de désaccord manifeste sur les orientations prises par l'OTC eu égard aux orientations données par GBM,
- en cas de fautes manifestes de gestion de l'association conduisant à sa défaillance financière,
- en cas de modification substantielle de l'objet de l'association,
- en cas de dissolution de l'association,

Cette résiliation ne donne pas lieu au versement d'indemnités au profit de l'association.

Article 11. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation de la présente convention qui ne saurait être résolu à l'amiable sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Besançon.

Fait à Besançon, le

En 2 exemplaires

Pour La Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Pour l'association « Office de
Tourisme et des Congrès du
Grand Besançon »

XXXXXXXXXX

La/Le Président/e

XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX